

*04 Février 2014*

*Cheikh Al-Fawzân au sujet de jeunes en France qui jugent mécréant en prétextant l'affaire de l'excuse en raison de l'ignorance*



*Mehdi Abou 'Abdir-Rahmân*

*[www.spfbirmingham.com](http://www.spfbirmingham.com)*

*04 Février 2014*

Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Ahzâb : 33 : 71-72]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صَلَّى اللهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit:

Le très savant Cheikh Sâlih Al-Fawzân –qu'Allah lui fasse miséricorde– fut questionné de la manière suivante le Samedi 01/04/1435 de l'Hégire correspondant au Samedi 01 Février 2014 lors du cours d'explication de Mountaqâ Al-Akhbâr :

"Celui qui pose la question dit : "Je pose la question de France :

Il dit : "Nous avons dans une ville spécifique en France des jeunes qui jugent les gens mécréants et utilisent comme preuve l'affaire de l'excuse en raison de l'ignorance et ils disent :

"Nous n'excusons jamais qui que ce soit par l'excuse en raison de l'ignorance".

Il dit :

"Quel est votre conseil pour ces jeunes à ce sujet ?

Qu'Allah vous facilite".

La réponse du cheikh qu'Allah le préserve :

"Le takfîr (juger un individu spécifique mécréant) ne s'en occupe que les gens de science.

Seuls les gens de science s'en occupent qui connaissent les causes du takfîr et ce n'est pas à tout le monde de juger les gens mécréants.

Cela n'est pas permis aux ignorants et aux mouta'âlimoun<sup>1</sup> ni aux gens des passions.

Cela ne leur est pas permis.

Il ne leur est pas permis de juger mécréant avec ignorance ni de juger mécréant avec la passion ou de juger mécréant quelqu'un parce qu'ils le détestent ou qu'ils jugent mécréant quelqu'un qui ne fait pas partie de leur parti.

Cela est interdit, cela est illicite qu'Allah nous en préserve.

Ce n'est que celui qui a commis un annulatif parmi les annulatifs de l'Islam, un annulatif parmi les annulatifs de l'Islam, et au sujet duquel le juge a jugé par le jugement d'apostasie.

Le jugement est correct lorsqu'il vient du juge quant au fait que tout le monde fasse le takfîr cela n'est pas permis.

---

<sup>1</sup> N.d.t : Cheikh Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- explique at-ta'âloum comme le fait de prétendre la science alors qu'on n'est pas un savant.

Oui.

Mais tu mets en garde, il t'est permis de mettre en garde les gens contre ce genre de choses et de les conseiller.

Quant au fait de les juger par le jugement de mécréance cela n'est pas permis.

Oui.

Car si tu le juges mécréant, va résulter de cela l'obligation de l'exécuter<sup>2</sup> et va résulter de cela que sa femme doit être séparée de lui et va résulter de cela qu'il ne va pas hériter de ses proches et que ses proches n'hériteront pas de lui et que son argent revienne à Bayt Al-Mâl<sup>3</sup>.

Des choses vont résulter de cela !

Oui.

Que tu sortes un musulman de l'Islam alors que tu es ignorant ou que tu es son ennemi ou qu'il ne fait pas partie de ton parti, le parti untel, cela n'est pas permis !

Oui".

Source:

<http://www.sahab.net/forums/index.php?showtopic=142186>

<https://soundcloud.com/tasgelat/fo-397>

---

<sup>2</sup> N.d.t : Dans un cadre législatif islamique où les gens qui détiennent le commandement s'acquitteront de la responsabilité de l'application de cette sentence.

<sup>3</sup> N.d.t : La chambre du trésor dans un état islamique.